

Revêtement de sol vinyle en Dalles **Solaflex Dalle 2S3**

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène acoustique d'une épaisseur totale de 3,05 mm, en lames de 100 x 25 cm et dalles de 33,33 x 33,33 cm ou 50 x 50 cm, certifié QB UPEC A+ et classé U2S P3 E1/2 C2, du type SOLAFLEX DALLE 2S3. Le revêtement sera doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de 0,27 mm, non chargée, du groupe d'abrasion T, d'un renforcement en fibre de verre non tissée et d'une sous-couche ca-landrée en PVC recyclé, ainsi que d'un envers mousse haute densité, le tout assurant une haute stabilité dimensionnelle, inférieure à 0,10 % selon la norme NF EN ISO 23999. Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XP™, qui facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion. Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de 0,12 mm. Selon la norme NF EN ISO 717-2, le revêtement offrira un affaiblissement acoustique de 20 dB et une sonorité à la marche de classe A. Le revêtement sera 100 % sans phtalate et son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours sera inférieur à 10 µg/m³. Il sera classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.



U2S P3 E1/2 C2



TYPE DE REVÊTEMENT	Revêtement de sol PVC sur envers mousse	EN 651	-
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	Epaisseur totale :	EN ISO 24346	3,05 mm
	Format / Conditionnement :	EN ISO 24342	Dalles 33,33 x 33,33 cm / boîte de 5 m² Dalles 50 x 50 cm / boîte de 5 m² Lames 25 x 100 cm / boîte de 5 m²
	Couche d'usure :	EN ISO 24340	0,27 mm
	Protection de surface :	-	TopClean XP™
	Poids total :	EN ISO 23997	2 575 g/m²
CERTIFICATION	Classement UPEC :	-	U2S P3 E1/2 C2
	N° de certificat UPEC :	NF 189	725/305-111.1
	Efficacité acoustique :	EN ISO 717-2	ΔLw 20 dB
	Sonorité à la marche :	NF S 31-074	Classe A
CLASSEMENTS	Classe d'usage :	EN 651	23 - 31
	Réaction au feu :	EN 13501-1	Cfl-s1
	Glissance :	EN 13893	DS (µ ≥ 0,30)
	Résistance au glissement ⁽¹⁾ :	DIN 51130	R9
PERFORMANCES TECHNIQUES	Groupe d'abrasion :	EN 660-2	T
	Poinçonnement rémanent :	EN ISO 24343-1	≤ 0,25 mm (valeur moyenne mesurée : 0,12 mm)
	Test de la chaises à roulettes :	EN ISO 4918	Pas de dommage
	Test du pied de meuble :	EN 424	Pas de dommage
	Incurvation après exposition à la chaleur :	EN ISO 23999	≤ 8 mm
	Stabilité dimensionnelle	EN ISO 23999	< 0,10 %
	Solidité à la lumière :	ISO 105-B02	≥ 6
	Résistance chimique :	EN ISO 26987	Non affecté
	Résistance thermique :	EN ISO 10456	0,04 m² K/W (apte au sol chauffant)
	Charges électrostatiques :	EN 1815	< 2kV (sur ciment) - Antistatique
ENVIRONNEMENT	COVT à 28 jours :	ISO 16000-9	< 10 µg / m³
	Formaldéhyde à 28 jours :	ISO 16000-3	Non détecté
DOMAINE D'UTILISATION	Locaux à affectation collective définis dans la notice sur le classement UPEC des locaux, cahier du CSTB 3782 (10/17)		
MISE EN OEUVRE	La mise en oeuvre doit être réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 53.2 P1-1. Le support doit être plan, lisse, sec et sain. Le produit de ragréage autolissant doit être classé P3. La température du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à +12° C. Collage à l'aide d'une émulsion acrylique. Lames disposées dans le même sens / Dalles disposées en damier (90°).		
ENTRETIEN	Le traitement TopClean XP™ réalisé en fabrication facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion. Nous recommandons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement. Évitez les piètements, roulettes et objets en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.		

⁽¹⁾ La résistance à la glissance des sols peut être modifiée par l'activité et l'entretien des locaux.



* Information sur le niveau de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)



* TCOV à 28 jours

www.lamaisondusol.com

